

# ATTESTATION DE CONFORMITE

## - MATIERES PREMIERES -

# COSMOS

Cette attestation a été délivrée par ECOCERT Greenlife à la société :

## INTERCHIMIE

13 rue Louis Bleriot  
77290 COMPANS  
FRANCE

dont les matières premières non biologiques (listées ci-après) ont été contrôlées conformes au référentiel :

### COSMOS Version 3 (incluant toutes les sous-versions)

Cette attestation a été délivrée en accord avec les conditions générales de vérification des matières premières selon le référentiel Cosmétique COSMOS consultable sur le site internet de l'association COSMOS : <https://cosmos-standard.org/> et la conformité a été établie selon les critères relatifs aux matières premières contenus dans ce référentiel.

Fait à : L'Isle Jourdain,  
le : 15/01/2021,

Emilie CHERHAL  
Directrice Générale d'ECOCERT Greenlife



**Valide jusqu'au : 31/12/2021**

## ATTESTATION DE CONFORMITE - COSMOS

### Liste des matières premières approuvées de : **INTERCHIMIE**

**PPAI** : Physically Processed Agro-Ingredients (Agro ingrédient physiquement transformé)

**CPAI** : Chemically Processed Agro-Ingredients (Agro ingrédient chimiquement transformé)

**NNI** : Non Natural Ingredients (Ingrédients non naturels, origine pétrochimique)

**PeMo** : Petrochemical Moiety (Greffon pétrochimique)

**CSPO** : Matière première issue d'huile de palme/palmiste certifiée durable

**Sans origine animale** : Matière première conforme à l'évaluation complémentaire « Sans origine animale » en vigueur

L'astérisque \* est utilisée pour identifier le nom commercial des matières premières concernées par les annexes II et/ou V du référentiel COSMOS.

Sauf exception, les références listées ci-dessous sont publiées sur la base de données en ligne des matières premières approuvées disponible au lien suivant : <http://ap.ecocert.com/ecoproducts>.

Nom commercial / INCI / Fonction	%PPAI	%CPAI	%NNI	%PeMo	Restriction	Approuvée depuis
<b>Acide citrique monohydrate codex</b> <i>Citric Acid</i> Food additive, pH adjuster	0	99,5	0	0		01/01/2021
<b>Acide oléique</b> <i>Oleic Acid</i>	0	100	0	0		01/01/2021
<b>Acide stéarique 95% - RSPO - MB</b> <i>Stearic Acid</i> Emollient, Emulsifiant CSPO	0	100	0	0		01/01/2021
<b>Acide stéarique TP 18/55 - RSPO-MB</b> <i>Palmitic (and) Stearic Acid</i> Emollient, Emulsifying, Cleansing, Masking, Refatting, Surfactant CSPO	0	100	0	0		01/01/2021
<b>Acide stéarique TP 55/16 - RSPO - MB</b> <i>Palmitic Acid (and) Stearic Acid</i> Emollient, Emulsifiant CSPO	0	100	0	0		01/01/2021
<b>Alcool cétylique pur - RSPO - MB</b> <i>Cetyl Alcohol</i> Emollient	0	98	0	0		01/01/2021

**Valide jusqu'au : 31/12/2021**

**AVERTISSEMENT** : La présente attestation a pour unique objet de permettre l'utilisation de la/les matière(s) première(s) dans un produit fini destiné à être certifié conforme au référentiel mentionné en première page. En aucun cas la présente attestation ne constitue une preuve de la certification à proprement dite de la conformité de la/les matière(s) première(s) à ce référentiel. Ainsi, la/les matière(s) première(s) listée(s) dans la présente attestation ne doit/doivent pas être qualifiée(s) et/ou commercialisée(s) comme matière(s) première(s) « biologique(s) » certifiée(s) selon le référentiel susmentionné.

L'agrément de la(des) matière(s) première(s) listée(s) ci-dessus est personnel au bénéficiaire mentionné ci-dessus. Il appartient au bénéficiaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ses propres clients soient informés des exigences et interdictions définies dans les conditions générales de vente concernant toute référence à l'agrément de la(des) matière(s) première(s) et qu'ils s'y soumettent.

## ATTESTATION DE CONFORMITE - COSMOS

### Liste des matières premières approuvées de : **INTERCHIMIE**

Nom commercial / INCI / Fonction	%PPAI	%CPAI	%NNI	%PeMo	Restriction	Approuvée depuis
<b>Bergascrub 400</b> <i>hydrogenated castor oil</i> abrasive	0	100	0	0		01/01/2021
<b>Beurre de cacao</b> <i>Theobroma Cacao Seed Butter</i> skin conditioning, viscosity controlling	100	0	0	0	Use only in COSMOS NATURAL products	01/01/2021
<b>Beurre de karité</b> <i>Butyrospermum Parkii Butter</i> skin conditioning, viscosity controlling	100	0	0	0	Use only in COSMOS NATURAL products	01/01/2021
<b>Beurre de kombo brut</b> <i>Pycnanthus Angolensis Seed Butter</i> active	100	0	0	0		01/01/2021
<b>Butylène glycol végétal</b> <i>Butylene Glycol</i> Emollient	0	99,5	0	0		01/01/2021
<b>Caprylyl glucoside clair</b> <i>Caprylyl/Capryl Glucoside</i> surfactant	0	60	0	0		01/01/2021
<b>Cire Abeille CERA ALBA</b> <i>Cera Alba</i>	100	0	0	0		01/01/2021
<b>Cocamido propyl bétaïne 30% - RSPO-MB</b> <i>Cocamidopropyl Betaine</i> Surfactant CSPO	0	18,27	0	14,13		01/01/2021
<b>Coco glucoside</b> <i>Coco-glucoside</i> Surfactant	0	53	0	0		01/01/2021

**Valide jusqu'au : 31/12/2021**

**AVERTISSEMENT** : La présente attestation a pour unique objet de permettre l'utilisation de la/les matière(s) première(s) dans un produit fini destiné à être certifié conforme au référentiel mentionné en première page. En aucun cas la présente attestation ne constitue une preuve de la certification à proprement dite de la conformité de la/les matière(s) première(s) à ce référentiel. Ainsi, la/les matière(s) première(s) listée(s) dans la présente attestation ne doit/doivent pas être qualifiée(s) et/ou commercialisée(s) comme matière(s) première(s) « biologique(s) » certifiée(s) selon le référentiel susmentionné.

L'agrément de la(des) matière(s) première(s) listée(s) ci-dessus est personnel au bénéficiaire mentionné ci-dessus. Il appartient au bénéficiaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ses propres clients soient informés des exigences et interdictions définies dans les conditions générales de vente concernant toute référence à l'agrément de la(des) matière(s) première(s) et qu'ils s'y soumettent.

## ATTESTATION DE CONFORMITE - COSMOS

### Liste des matières premières approuvées de : **INTERCHIMIE**

Nom commercial / INCI / Fonction	%PPAI	%CPAI	%NNI	%PeMo	Restriction	Approuvée depuis
<b>Decyl glucoside</b> <i>decyl glucoside</i> surfactant	0	53,5	0	0		01/01/2021
<b>ELOPERS CONSPM400</b> <i>Coco-glucoside (and) Glyceryl Oleate</i> Surfactant	0	66	0	0		01/01/2021
<b>Glycerine codex - RSPO-MB</b> <i>Glycerin</i> humectant / solvant / excipient	0	99,7	0	0		01/01/2021
<b>Glycérine pure colza</b> <i>Glycerin</i> Humectant	0	99,5	0	0		01/01/2021
<b>Gomme xanthane*</b> <i>Xanthan Gum</i>	0	60	0	0		01/01/2021
<b>Huile d'amande douce raffinée Pharmacopée Européenne</b> <i>Prunus amygdalus dulcis oil</i> huile végétale	100	0	0	0	Use only in COSMOS NATURAL products	01/01/2021
<b>Huile de ricin codex</b> <i>Ricinus Communis Seed Oil</i> emollient	100	0	0	0	Use only in COSMOS NATURAL products	01/01/2021
<b>Huile de touloucouna brute</b> <i>Carapa Procera Seed Oil</i> active	100	0	0	0		01/01/2021
<b>Huile d'owala brute</b> <i>Pentaclethra Macrophylla Seed Oil</i> emollient - active - others	100	0	0	0		01/01/2021

**Valide jusqu'au : 31/12/2021**

**AVERTISSEMENT** : La présente attestation a pour unique objet de permettre l'utilisation de la/les matière(s) première(s) dans un produit fini destiné à être certifié conforme au référentiel mentionné en première page. En aucun cas la présente attestation ne constitue une preuve de la certification à proprement dite de la conformité de la/les matière(s) première(s) à ce référentiel. Ainsi, la/les matière(s) première(s) listée(s) dans la présente attestation ne doit/doivent pas être qualifiée(s) et/ou commercialisée(s) comme matière(s) première(s) « biologique(s) » certifiée(s) selon le référentiel susmentionné.

L'agrément de la(des) matière(s) première(s) listée(s) ci-dessus est personnel au bénéficiaire mentionné ci-dessus. Il appartient au bénéficiaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ses propres clients soient informés des exigences et interdictions définies dans les conditions générales de vente concernant toute référence à l'agrément de la(des) matière(s) première(s) et qu'ils s'y soumettent.

## ATTESTATION DE CONFORMITE - COSMOS

Liste des matières premières approuvées de : **INTERCHIMIE**

Nom commercial / INCI / Fonction	%PPAI	%CPAI	%NNI	%PeMo	Restriction	Approuvée depuis
<b>Lauryl glucoside</b> <i>Lauryl glucoside</i> Surfactant	0	50	0	0		01/01/2021
<b>Menthol Crystal</b> <i>Menthol</i> Fragrance, flavour, cooling compound	100	0	0	0		01/01/2021
<b>Oléine Bi-Distillée</b> <i>Rapeseed acid</i> surfactant	0	100	0	0		01/01/2021
<b>Propane 1.3 Diol cosmétique</b> <i>Propanediol</i> Solvent, Viscosity controlling agent	0	99,5	0	0		01/01/2021
<b>Propylène glycol végétal</b> <i>propylene glycol</i> solvant	0	99,5	0	0		01/01/2021
<b>sorbitol 70% pharma</b> <i>Sorbitol</i>	0	72	0	0		01/01/2021
<b>Soude caustique Cosmos</b> <i>Sodium Hydroxide</i> Adsorbent, surface treatment, pH regulator, cleaning product, water softener, water treatment or extraction agent	0	0	0	0		01/01/2021
<b>stearate de glycerol - RSPO-MB</b> <i>glyceryl stearate</i> emoliant emulsifiant CSPO	0	100	0	0		01/01/2021
<b>Stéarate de glycérol AE</b> <i>glyceryl stearate SE</i> emulsifiant	0	100	0	0		01/01/2021

**Valide jusqu'au : 31/12/2021**

**AVERTISSEMENT** : La présente attestation a pour unique objet de permettre l'utilisation de la/les matière(s) première(s) dans un produit fini destiné à être certifié conforme au référentiel mentionné en première page. En aucun cas la présente attestation ne constitue une preuve de la certification à proprement dite de la conformité de la/les matière(s) première(s) à ce référentiel. Ainsi, la/les matière(s) première(s) listée(s) dans la présente attestation ne doit/doivent pas être qualifiée(s) et/ou commercialisée(s) comme matière(s) première(s) « biologique(s) » certifiée(s) selon le référentiel susmentionné.

L'agrément de la(des) matière(s) première(s) listée(s) ci-dessus est personnel au bénéficiaire mentionné ci-dessus. Il appartient au bénéficiaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ses propres clients soient informés des exigences et interdictions définies dans les conditions générales de vente concernant toute référence à l'agrément de la(des) matière(s) première(s) et qu'ils s'y soumettent.

## ATTESTATION DE CONFORMITE - COSMOS

Liste des matières premières approuvées de : **INTERCHIMIE**

Nom commercial / INCI / Fonction	%PPAI	%CPAI	%NNI	%PeMo	Restriction	Approuvée depuis
<b>Tricaprylate / caprate de glycérol - RSPO-MB</b> <i>Caprylic/Capric Triglyceride</i>  Emollient/Solvent  CSPO	0	100	0	0		01/01/2021

**Valide jusqu'au : 31/12/2021**

**AVERTISSEMENT** : La présente attestation a pour unique objet de permettre l'utilisation de la/les matière(s) première(s) dans un produit fini destiné à être certifié conforme au référentiel mentionné en première page. En aucun cas la présente attestation ne constitue une preuve de la certification à proprement dite de la conformité de la/les matière(s) première(s) à ce référentiel. Ainsi, la/les matière(s) première(s) listée(s) dans la présente attestation ne doit/doivent pas être qualifiée(s) et/ou commercialisée(s) comme matière(s) première(s) « biologique(s) » certifiée(s) selon le référentiel susmentionné.

L'agrément de la(des) matière(s) première(s) listée(s) ci-dessus est personnel au bénéficiaire mentionné ci-dessus. Il appartient au bénéficiaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ses propres clients soient informés des exigences et interdictions définies dans les conditions générales de vente concernant toute référence à l'agrément de la(des) matière(s) première(s) et qu'ils s'y soumettent.